

La **CGT** demande la réouverture des négociations sur les classifications de la DEX

Octobre 2025



Chers collègues,

La **CGT** signataire de l'accord relatif à la classification des métiers de la DEX du 11 avril 2023, souhaite attirer votre attention sur une situation qui impacte directement vos salaires et vos perspectives de carrière.

Le SMIC progresse... les grilles s'écrasent !

Depuis la mise en œuvre de l'accord, plusieurs revalorisations successives du SMIC ont été appliquées. L'article 2.3 de l'accord prévoyait un écart supérieur à 100 € brut entre le SMIC et les salaires d'entrée de grille. Cet engagement a bien été respecté... mais uniquement sur les niveaux d'entrée.

Résultat :

- Les niveaux supérieurs, qui eux n'ont pas évolué, se retrouvent annulés ou vidés de leur sens.
- La progression de carrière disparaît : plus de reconnaissance de la qualification et de la technicité.

Les plus anciens laissés de côté !

Dès 2023, la **CGT** avait alerté sur le fait qu'une partie des salariés les plus expérimentés n'avait pas été intégrée aux dispositifs de revalorisation. Aujourd'hui encore, ces collègues continuent de subir une perte de reconnaissance de leur expérience.

La **CGT** demande une révision des grilles.

En vertu de l'article 7.1 de l'accord, la **CGT** demande donc la réouverture d'une négociation pour :

- Actualiser l'ensemble des grilles de classification, pas seulement les niveaux d'entrée.
- Assurer une réelle progression salariale qui distingue les salariés expérimentés de ceux nouvellement embauchés.

Et maintenant ?

La **CGT** a d'ores et déjà demandé à la Direction de fixer, dans les meilleurs délais, une première réunion de négociation.

Adhérez à la **CGT pour défendre vos droits, votre travail, votre avenir.**